LYCÉE PROFESSIONNEL
LES GRIPPEAUX
PARTHENAY

LA MAISON DES LYCEENS

C'est une association dédiée aux lycéens, qui permet de mettre en place de multiples activités au sein de l'établissement.

Celle-ci est constituée d'un bureau avec un-e président-e, un-e trésorier-e et un-e secrétaire.

L'adhésion est de 10€.

Les adhérents bénéficient de :
- L'accès à la salle musique
- Des réductions lors de sorties (bowling, cinéma, patinoire, concerts…)
- La carte ludothèque qui permet d'emprunter des jeux
- L'accès à tous les clubs et ateliers

Je soussigné-e (responsable de l'élève)……,

autorise mon fils/ma fille[1]…… en classe de ……, à faire partie de l'association de la Maison Des Lycéens pour l'année scolaire 2026-2027.

Pour une inscription complète, vous devez fournir la somme de 10€, par chèque (à l'ordre de l'association la Maison Des Lycéens) ou en espèces.

Fait à : **Le : / /** **Signature :**

[1] : rayer la mention inutile

LYCÉE PROFESSIONNEL
LES GRIPPEAUX
PARTHENAY

Formulaire d'adhésion à l'Association Sportive

A donner aux enseignants d'EPS

Lycée Professionnel « les Grippeaux »

2026-2027

Je soussigné(e)……demeurant à …… autorise l'élève …… de la classe de …… né-e le …… à faire partie de l'Association Sportive de l'établissement. J'autorise à mon fils/ma fille à participer à toute sortie dans le cadre de rencontres UNSS, entraînements, évènements ponctuels liés à l'AS. En outre, j'accepte que les responsables de l'Association Sportive et de l'U.N.S.S. autorisent en mon nom, une intervention médicale ou chirurgicale en cas de besoin. Egalement j'ai bien pris connaissance des informations mentionnées en dessous du formulaire.

Fait à : le : **signature :**

RAPPEL DES ELEMENTS A FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION COMPLETE :

- L'autorisation du tuteur légal signée ;
- La somme de 10 Euros en chèque (chèque à l'ordre de l'Association Sportive) ou espèce ;
- Numéro de téléphone mobile de l'élève (pour les annonces SMS si nécessaire) :

……

Pour information :

Concernant les activités dans le cadre de l'UNSS

Le droit à l'image :

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

Le RGPD :

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

Les assurances et le règlementaire :

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.